

Néanmoins, le nombre maximal de points pouvant être obtenu étant inférieur à 75, l'index est incalculable au titre de la période de référence courant du 1er janvier au 31 décembre 2021

L'index ne peut donc être calculé pour l'année 2021 pour les raisons suivantes :

- l'effectif devant être pris en compte pour le calcul de l'indicateur n°1 est inférieur à 40% de l'effectif total étudié ;
- faute de pouvoir calculer l'indicateur n°1, le nombre maximal de points pouvant être obtenu est inférieur à 75 points.

	Indicateurs calculables	Points obtenus	Points susceptibles d'être obtenus par l'Association <i>(déduction faite des 40 points relatifs à l'indicateur incalculable)</i>
TOTAL DES INDICATEURS CALCULABLES DANS L'ASSOCIATION	3 sur 4 (indicateurs n° 2, 3 et 4)	45	60

Conclusion :

Malgré notre volonté de tendre à équilibrer notre effectif en termes de répartition homme/femme, le genre féminin est sur représenté dans le secteur sanitaire et social. Il n'en demeure pas moins que notre Association est très attentive à l'emploi des hommes et à l'absence de disparité salariale en raison du sexe.

UNIS POUR LES FAMILLES